



Qualité connectivité - responsabilité fai

Par **pierrelegris**, le **04/01/2011** à **16:26**

Bonjour,

Je réside à Madagascar et tout recours dans ce pays est voué à l'échec.

Le FAI produit en permanence dans ses serveurs "congestionnés" une perte de paquets impressionnante qui se répercute sur toute la chaîne de transmission Internet provoquant ainsi des retards de transmission considérables et probablement des time-out.

Mes questions :

- pourrait-il être cité en droit européen, par la chaîne des serveurs victimes de sa négligence ?
- un "gendarme" de l'Internet pourrait-il intervenir en invoquant la création d'embouteillages sur la route du Net ?

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite, l'occasion fait le larron, une Excellente et Heureuse Nouvelle Année.

Bien cordialement,

Pierre LEGRIS